

L.E.S.S S.A

13 AVENUE DE LONGEMAILLE  
1020 RENENS SUISSE  
A l'attention de Monsieur STEPHANE SURMELY

## Attestation de Conformité

N° dossier : 4217959

La Plaine St Denis, le jeudi 14 mars 2024

Cher client,

Suite à l'audit que nous avons réalisé au sein de votre organisme du 02/10/2023 au 04/10/2023, et après décision positive de l'expert IATF 16949: 2016, nous avons le plaisir de vous informer que le système de management de la qualité de la société L.E.S.S S.A, située :

- 13 AVENUE DE LONGEMAILLE CH-1020 RENENS

est conforme aux exigences de la norme IATF 16949: 2016.

Cependant, nous ne pouvons pas émettre de certificat étant donné que votre organisme n'atteint pas les 12 mois de production de pièces. Dès que vous aurez atteint les 12 mois d'activité de production ou que vous pourrez démontrer que votre organisme figure toujours sur une liste de consultation d'un client final exigeant la certification IATF 16949: 2016, AFNOR Certification sera en mesure de poursuivre le processus de certification conformément aux règles IATF.

Nous vous informons que cette attestation de conformité est valable 12 mois :

**Numéro IATF : 0505432-LoC**

**IATF USI : LH52MT**

**Date de délivrance : 14/03/2024**

**Date de fin de validité : 18/11/2024**

En conséquence, votre prochain audit devra se dérouler dans la période de validité de la présente attestation.

Nous vous prions d'agréer, cher client, nos sincères salutations.

SignatureFournisseur

Julien NIZRI  
Directeur Général d'AFNOR Certification

Lorsque cette attestation est remise à l'Entreprise, cette dernière en fait l'usage et lui donne l'importance qu'elle entend, cependant sans pouvoir lui conférer une valeur autre que celle qu'elle représente, c'est-à-dire une attestation à un moment donné et non une garantie. L'Entreprise s'engage donc, en cas de contestation venant d'un tiers, à ne pas-poursuivre AFNOR Certification sur l'interprétation escomptée quant à la valeur déclarative de cette attestation. La délivrance de cette attestation ne vaut pas par elle-même notification de la conformité aux exigences de la législation et/ou d'une réglementation édictée par une administration nationale ou internationale, l'évaluation d'AFNOR Certification n'ayant pour but ni n'offrant les moyens de vérifier l'application par l'Entreprise de la réglementation qui concerne celle-ci. L'Entreprise ne saurait en aucun cas prétendre qu'elle-même ou ses produits/services sont en conformité avec la réglementation par le simple fait qu'elle dispose de la présente attestation.  
CERTI F 0599.7 (10/2022)